

Fonds distinct de marché monétaire IG/CV

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 APERÇU DU FONDS : Fonds distincts d'IG Gestion de patrimoine

BREF APERÇU

Tous les renseignements en date du 31 décembre 2022

Date d'offre initiale du fonds : Février 1999

Gestionnaire : Société de gestion d'investissement I.G. Itée

Valeur totale du fonds (en milliers) : 425 \$

Rotation du portefeuille : s. o.

GARANTIES DE LA POLICE	RFG (%)*	VL (\$) **	UC ***
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 % Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 %****	1,26	12,90	32 996

* RFG – Ratio des frais de gestion (%)

** VL – Valeur liquidative (\$)

*** UC – Unités en circulation

**** Depuis novembre 2009, la garantie applicable à l'échéance de 100 % et la garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 %, qui portent aussi le nom d'avantages garantis améliorés, ne se sont plus offertes. Les polices assorties d'avantages garantis améliorés continuent d'être en vigueur jusqu'à ce que ces garanties soient annulées par le propriétaire de la police ou jusqu'à leur cessation au titre du contrat. Le RFG comprend une partie du RFG du fonds sous-jacent. Le RFG exprimé ci-dessus exclut les frais de gestion et les autres frais auxquels le fonds sous-jacent a renoncé. Certaines dépenses du fonds sous-jacent ont été éliminées en 2021. Il n'est pas garanti que cette situation se reproduise et elle peut prendre fin à tout moment sans préavis.

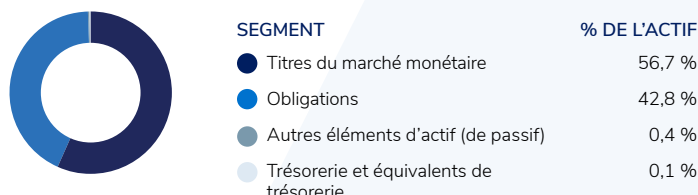
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds investit principalement dans des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par des gouvernements par l'intermédiaire du Fonds de marché monétaire canadien IG Mackenzie.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS	% DE L'ACTIF
1. Banque Royale du Canada, 4,20 %, 03-01-2023	9,6 %
2. Banque Nationale du Canada, taux variable, 09-02-2023	6,4 %
3. La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 31-01-2025	6,0 %
4. Banque Royale du Canada, taux variable, 16-02-2023	4,4 %
5. Province de l'Ontario, 4,16 %, 18-01-2023	4,2 %
6. Banque Royale du Canada, taux variable, 29-03-2023	3,4 %
7. La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, 06-04-2023	3,3 %
8. La Banque Toronto-Dominion, taux variable, 06-04-2023	3,2 %
9. Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, 19-04-2023	3,2 %
10. Banque HSBC Canada, taux variable, 23-02-2023	2,4 %
TOTAL DES PLACEMENTS	1

Les dix principaux placements représentent 41,6 % du Fonds.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS



À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Ce fonds s'adresse à toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage de conserver son placement pendant un court laps de temps.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

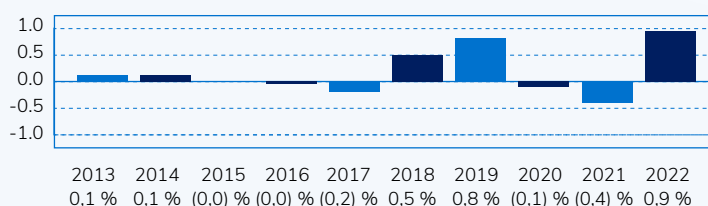
Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des dix dernières années. Il s'agit du rendement après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. Aussi, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans disposerait d'un placement d'une valeur de 1 017 \$ au 31 décembre 2022, ce qui représente un taux de rendement annuel composé d'environ 0,2 %.

RENDEMENTS ANNUELS (%)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des dix dernières années pour un propriétaire de police. On note cinq années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et cinq années au cours desquelles la valeur a diminué durant la période de dix ans.



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique Risques liés aux fonds de la notice explicative pour de plus amples renseignements.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend aussi les frais d'assurance pour la garantie choisie, mais exclut le coût des options de garantie améliorées. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

L'option de frais d'acquisition suivante s'appliquera. Pour plus de précisions, veuillez consulter la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller.

FRAIS D'ACQUISITION

OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION	CE QUE VOUS PAYEZ	FONCTIONNEMENT
Option avec frais d'acquisition reportés (FAR)	Pour les cotisations effectuées avant le 1 ^{er} janvier 2017, si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 4,5 % moins de 2 ans, vous payez 4,25 % moins de 3 ans, vous payez 3,90 % moins de 4 ans, vous payez 3,50 % moins de 5 ans, vous payez 3,00 % moins de 6 ans, vous payez 2,35 % moins de 7 ans, vous payez 1,50 % après 7 ans, vous payez 0,00 %	Pour les cotisations effectuées avant le 1 ^{er} janvier 2017 : <ul style="list-style-type: none">Les FAR ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. Tous les FAR que vous versez sont remis à IG Gestion de patrimoine.Le calendrier des FAR est établi selon la date à laquelle vous avez investi la prime.Chaque année, vous pouvez faire racheter une partie de vos unités, sans payer de frais de rachat anticipé.<ul style="list-style-type: none">Dans le cas de RCF, il est de 10 % de la valeur marchande de vos unités.Dans le cas des FRF, il est de 20 % de la valeur marchande de vos unités. Pour les cotisations effectuées après le 1 ^{er} janvier 2017, les frais de rachat ne s'appliquent pas.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend aussi les frais d'assurance pour la garantie choisie, mais exclut le coût des options de garantie améliorées. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat d'assurance. Les polices assorties d'avantages garantis améliorés sont assujetties aux frais y afférents. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

GARANTIES DE LA POLICE	TAUX ANNUEL DU RFG EN POURCENTAGE DE LA VALEUR DU FONDS	FRAIS LIÉS AUX AVANTAGES GARANTIS AMÉLIORÉS
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	1,26	–
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 %	1,26	0,05 %

COMMISSION DE SUIVI

IG Gestion de patrimoine verse la commission de suivi à votre conseiller, à partir des honoraires reçus du fonds en contrepartie des services qui vous sont fournis, tant que vous détenez des unités du fonds. Fondée sur la valeur de vos placements, la commission de suivi correspond à ce qui suit :

- Jusqu'à concurrence de 0,034 % par année.

Si votre conseiller compte plus de quatre années de service, il pourrait recevoir un montant annuel supplémentaire pouvant atteindre 0,09 %.

AUTRES FRAIS

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds. Ces frais sont remis au fonds.

Il se peut que vous ayez d'autres frais à payer.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D'IDÉE?

Vous pouvez changer d'idée et annuler la police de fonds distinct ou toute prime subséquente versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première de ces éventualités : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande d'annulation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime annulée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande, si la valeur a diminué. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition que vous avez payés.

RENSEIGNEMENTS

L'Aperçu du fonds ne contient pas nécessairement tous les renseignements qu'il vous faut. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Au Québec :
IG Gestion de patrimoine
2001, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1 800 661-4578
www.ig.ca

Ailleurs au Canada :
447, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1 888 746-6344